

AUTO RC FRANCE

FVRC

Fédération de Voitures Radio-Commandées



1/8ème brushless
2012

Guillaume, Cédric, Mathieu, Olivier, Stéphane, Laurent, Tom, Typhanie, Corentin, Antoine, Mickaël, Maxime, Yannick et bien d'autres encore ...

*Ils ont tous un point commun: Lors de cette année 2011, ils ou elles ont porté haut **les couleurs de la FVRC** lors des Championnats Internationaux. Nous devons leur rendre hommage pour les efforts qu'ils ont consentis, tant pour se sélectionner que sous notre maillot national pour obtenir le meilleur résultat possible en course. Quelque soit leur résultat, ils ont su faire preuve d'abnégation, de repousser leurs propres limites, d'acquérir l'expérience qui leur servira demain pour aller encore plus loin !
Bravo à tous.*

De gauche à droite, de haut en bas, Laurent TARTARE, Jonathan BACRO , Guillaume SOLON, Stéphane DEROCH, Corentin BLAISE, Antoine ROSETTI, Fabien LEROCHAIS

1. LE CLUB ET SES INFRASTRUCTURES

Compte-tenu des infrastructures actuellement présentes dans les clubs en ligue, le club accueillant une manche du Challenge 1/8^{ème} Electrique n'a pas obligation de fournir le 220V pour la charge d'accus Lipo.

Par conséquent, même si certains clubs proposeront le 220V dans les stands, les pilotes doivent être autonomes sur la charge de leurs accus (batterie 12V).

Dans le cas où le 220V est présent dans les stands, le club devra indiquer si cette alimentation peut supporter la charge des accus des participants.

Le club devra également disposer dans les stands d'un extincteur pour feux électriques notamment.

2. VOITURES - CATEGORIES

2.1 SPECIFICATIONS GENERALES :

2.1.1 Les catégories :

- En TT : 4x4 et 4x2 Tout Terrain Electrique concourent dans la même catégorie
- En Piste une seule catégorie : la catégorie Classique Electrique

2.1.2 Les caractéristiques techniques :

3.3.2.1 en Tout Terrain :

- La réglementation pour les caractéristiques techniques des buggys sera identique à celles FVRC du buggy TT 1/8^{ème} Thermique à l'exception des particularités propres au TT 1/8^{ème} électrique définies ci-dessous:
- Le châssis « graphite » est autorisé.
- La carrosserie : Seuls les emplacements prévus à effet de refroidissement, à proximité du moteur ou du variateur, peuvent être découpés (orifices de 10 mm maximum dans une zone de 30 mm x 30 mm).

3.3.2.2 en Piste:

- La réglementation pour les caractéristiques techniques des voitures sera identique à celles FVRC de la Piste 1/8^{ème}.

2.1.3 Les moteurs :

- Ils seront de type électrique sans balais ni charbons (Brushless), sans limitation de puissance, avec ou sans capteurs.
- Le moteur doit être démontable, les roulements sont autorisés.

2.1.4 Les accumulateurs

- De type 4S soit 14,8 volts théoriques préconisés même si les accus jusqu'à 6S sont acceptés. Il est possible aussi d'avoir un montage 2x2S (ou 2X3S ou 3X2S) à la condition que les accus soient de capacité identique.
- Seuls les accus de type coqués (Hard Case) sont autorisés.
- En TT, le buggy devra être également équipé de bavettes de protection en matériaux souples amortissant les chocs.
- **L'installation doit être conforme au règlement pendant toute la durée de la compétition sous l'autorité du directeur de course.**
- Pour **des raisons de sécurité**, les packs, dont la sortie s'effectue par fils, devront avoir une section susceptible pour supporter les courants forts :

- La couleur de la gaine devra de préférence rendre l'identification aisée des pôles + et - (rouge et noire par exemple). Le connecteur devra être détrompé avec des contacts de qualité or ou argent.
- Dans tous les cas, les liaisons entre accus et variateur devront être amovibles (pas de packs soudés en direct sans connectique).
- Il devra toujours être possible de débrancher rapidement l'accu en cas de problème
- La charge des accus devra impérativement être effectuée dans un sac de charge Lipo fermé (LIPO Sac). Le voltage maxi en fin de charge ne devra jamais dépasser 4.2v par cellule (soit 16.8v pour un 4S). Il pourra être mesuré et sanctionné au départ de chaque qualification, sous finales et finale par les organisateurs.

2.1.5 La radio-commande :

- L'électronique embarquée à bord de la voiture, ne peut être contrôlée que par le pilote au moyen de son émetteur (2 voies).

3. DEROULEMENT DES COURSES

3.1 LES INSCRIPTIONS :

- Compte-tenu de l'intégration du Challenge 1/8^{ème} Electrique dans les courses de Championnat de Ligue Open/Promotion, les inscriptions seront limitées à 80 pilotes au total (toutes catégories et toutes disciplines confondues) et la priorité des inscriptions sera donnée à la manche de championnat (Championnat de Ligue FVRC).
- Licences FVRC «DECOUVERTE» ou «LIGUE» ou «NATIONALE» obligatoire.
- Les droits d'inscriptions pour participer à ce Challenge 1/8^{ème} Electrique sont fixés à 10€
- Il est autorisé, pour un même pilote, de participer le même jour et sur le même lieu à deux compétitions de catégorie ou discipline différente pour la somme de 17€.
- Le pilote roulant dans 2 catégories (ou disciplines), au même titre que les autres, devra exécuter ses obligations vis à vis de l'organisation (Parc fermé, ramassage, etc...). Aucune dérogation, quelle que soit la raison (ramassage, mise au point, etc..) ne sera accordée au pilote qui se sera inscrit dans les deux catégories.
- Les inscriptions, accompagnées du règlement des droits d'inscriptions doivent être adressées au Club organisateur suivant les règles en vigueur.
- Les inscriptions sur place ne seront pas acceptées.

3.2 LE TIMING :

- Le timing prévisionnel de course devra être affiché dès le matin et pourra être ajusté fonction des aléas de courses en favorisant la catégorie ou discipline officielle d'accueil FVRC et en conservant pour objectif une heure de fin au plus tard à 18h30 (réduction de la durée ou du nombre de manches électriques l'après-midi, manches électriques le midi pendant la pause déjeuner, etc...).

3.3 LA GESTION DE COURSE :

- Afin de gérer le règlement dédié au Challenge, la gestion du Challenge 1/8^{ème} Electrique s'effectuera via la création dans le logiciel WINARC d'une zone de course spécifique sur la base soit :
- En TT :
 - 1 - sur la base du règlement FVRC TT 1/10^{ème} électrique ou

échelle 1/8^{ème}, électrique

- 2 - sur la base du règlement FVRC TT 1/8^{ème} thermique
- En piste :
 - sur la base du règlement FVRC PISTE 1/10^{ème} électrique
- 3.3.1 Les qualifications:
 - 3 manches de qualification de 5 minutes en départ lancé, comme en 1/8^{ème} thermique.
 - 3.3.1.1 En TT
 - Les classements des qualifications seront établis aux points suivant le règlement FVRC TT 1/10^{ème} électrique (manche nationale) ou 1/8^{ème} thermique, c'est-à-dire l'addition des 2 meilleures manches par pilote (si 3 manches de qualifications courues).
 - 3.3.1.2 En piste
 - Les classements des qualifications seront établis sur le même principe qu'en piste 1/8^{ème} thermique, c'est-à-dire prise en compte de la meilleure manche.
- 3.3.2 Les finales :
 - 3.3.2.1 En TT
 - Sur la base du règlement FVRC TT 1/10^{ème} électrique
 - A l'issue des qualifications, les 10 premiers pilotes seront affectés à la finale A, les 10 suivants à la finale B, etc... conformément au règlement TT 1/10^{ème} électrique FVRC.
 - Les finales se dérouleront en 2 ou 3 manches, sur une durée de 10 à 12 minutes chacune, à l'appréciation des organisateurs (la durée et le nombre de manches seront à définir dès le briefing du matin, ces éléments pouvant être modifiés fonction du déroulement des autres manches de la journée (priorité aux manches officielles FVRC du championnat, afin de respecter le timing global).
 - Sur la base du règlement FVRC TT 1/8^{ème} thermique
 - Affectation dans les différentes remontées (2 demi-finales et 1 finale de 12 minutes)
 - Quelle que soit la base de règlement retenue :
 - Il est préconisé d'interdire les reports de départ (par décision des organisateurs dès le briefing) afin de faciliter le bon déroulement du planning et le respect du timing.
 - Les départs des finales s'effectueront, après un passage sous la boucle de comptage pour en vérifier le fonctionnement, à 90° par rapport à la bordure de la ligne de départ (c'est-à-dire les deux roues arrière collées à la bordure comme en thermique).
 - Les Classements de la journée pour le CHALLENGE:
 - Sur la base du règlement FVRC TT 1/10^{ème} électrique
 - Les pilotes seront classés sur l'addition des n-1 meilleures manches, avec n le nombre de manches courues (addition des 2 meilleures manches pour 3 manches courues par exemple). Conformément au règlement FVRC, le vainqueur sera obligatoirement issu de la finale A (le meilleur pilote de la finale B ne pouvant être, dans le meilleur des cas, classé 11^{ème}).
 - 3.3.2.2 En PISTE
 - Sur la base du règlement FVRC PISTE 1/10^{ème} électrique
 - A l'issue des qualifications, les 10 premiers pilotes seront affectés à la finale A, les 10 suivants à la finale B, etc... conformément au règlement FVRC piste 1/10^{ème} électrique.
 - Les finales se dérouleront en 3 manches, sur une durée de 7 minutes chacune, ces éléments pouvant être modifiés fonction du déroulement des autres manches de la journée (priorité aux manches officielles FVRC du championnat, afin de respecter le timing global).
 - Il est préconisé d'interdire les reports de départ (par décision des organisateurs dès le briefing) afin de faciliter le bon déroulement du planning et le respect du timing.
 - Les départs des finales s'effectueront, après un passage sous la boucle de comptage pour en vérifier son fonctionnement, à 90° par rapport à la bordure de la ligne de départ
 - Les Classements de la journée pour le CHALLENGE:
 - Les pilotes seront classés sur l'addition des n-1 meilleures manches, avec n le nombre de manches courues (addition des 2 meilleures manches pour 3 manches courues par exemple). Conformément au règlement FVRC, le vainqueur sera obligatoirement issu de la finale A (le meilleur pilote de la finale B ne pouvant être, dans le meilleur des cas, classé 11^{ème}).

4. CLASSEMENT DU CHALLENGE 1/8^{EME} ELECTRIQUE:

- Un seul et unique Challenge est organisé quel que soit la classe du pilote.
- Chaque manche courue fera l'objet d'un rapport de clôture envoyé au responsable de classement de la discipline TT 1/8^{ème} ou PISTE 1/8^{ème} de la Ligue.
- Un classement par points sera établi à chaque manche selon le modèle 1/8^{ème} thermique.
- A la fin de la saison, **le responsable de classement de la discipline TT 1/8^{ème} ou PISTE 1/8^{ème} de la Ligue enverra au Secrétariat de la FVRC un classement général du(des) Challenge(s) définitif et établi** selon des règles identiques en tous points au TT 1/8^{ème} ou PISTE 1/8^{ème} Thermique (nombre de manches prises en compte/nombre de manches courues, etc. (CF règlement FVRC).